

# REGION WALLONNE

**Le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité et des Transports, du Bien-être animal et des Zonings**

**Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de DALHEM**

Vu le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (CWATUP), notamment l'article 7 ;

Vu le Code de Développement territorial, les articles D.I.10 et D.I.17 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 juillet 2017 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 août 2017 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM);

Vu l'arrêté ministériel du 4 avril 2016 approuvant l'institution de la CCATM de DALHEM ;

Vu la délibération du conseil communal du 28 septembre 2017 actant une modification dans la composition de ladite commission ;

Vu le décès de Monsieur Jean-Claude BOURCY, membre effectif représentant le secteur privé au sein de la commission ;

Considérant que le conseil communal a désigné son suppléant, Monsieur André BRUYERE pour continuer son mandat ;

Considérant que la procédure de modification de la composition de la CCATM respecte les dispositions de l'article 7 du CWATUP et de la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 ;

## ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de DALHEM est modifiée suivant la proposition contenue dans la délibération du conseil communal du 28 septembre 2017.

En conséquence, il est mis fin au mandat de membre effectif du secteur privé de Monsieur Jean-Claude BOURCY.

La commission est donc composée comme suit :

Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. : Xavier MEERTENS

Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :

Effectifs	Suppléants 1
Evelyne DECKERS	Frank EMO
Thierry MARTIN	Roland NIBUS
Francis DELIEGE	Loïc OLIVIER

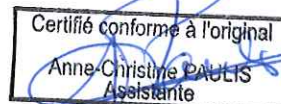
Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

Effectifs	Suppléants 1
André BRUYERE	/
Philippe JACQUINET	/
Joël LAMBERT	Philippe CAPART
Julie LOHR	Agnès TAMIGNAUX
Pierre- Yves MARTINUSSEN	Emmanuel OTTEN
Luc SPITS	Marc SCHELLINGS
Fabian VAESSEN	Agnès FOIDART
Olivier VANWARBECK	Stéphane DROT
Amandine WARNOTTE	Céline PIRSON

Article 2 – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le 08 NOV. 2017

  
Carlo DI ANTONIO

  
Certifié conforme à l'original  
Anne Christine PAULIS  
Assistante